RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-LES-ÉGLISES
87240
Haute-Vienne

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2026 Date de la convocation : **25/09/2026**	L'an 2026, le 2 octobre à 20 h, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Claudine ROUX, Maire. M. Brice GAUCHOUX est élu secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L 2121-15 du CGCT).
Nombre d'élus en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	**Présents :** Mme Claudine ROUX, M. Stéphane TALABOT, Mme Sandine DELAGE, M. Gérard FAURE, Mme Marie-Christine TEXIER, Mme Sylvie RIBIÈRE, Mme Karine SCHEIDT, M. Brice GAUCHOUX, Mme Marie-Amélie DUPRAT, M. Johnny DECONDE, Mme Ludivine TINLOT, M. Aurélien LORIENT, Mme Sylvia EISNER et M. Maxime SAUTOUR. **Absent excusé** : M. Frédéric STŒBNER (procuration à M. Brice GAUCHOUX).

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2026 44 – Décisions prises par le maire

Le Conseil Municipal prend acte

2026 45 – Synthèse régionale sur les services publics de gestion des déchets

Adoptée à l'unanimité.

2026 46 – Travaux chaufferie biomasse et rénovation école - pénalités de retard

Adoptée à l'unanimité.

2026 47 – Durée d'amortissement de l'attribution de compensation en investissement et des travaux d'assainissement du domaine privé communal

Adoptée à l'unanimité.

2026 48 – Proposition d'admission en non-valeur - Budget Communal

Adoptée par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

2026 49 – Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale

Adoptée à l'unanimité.

2026 50 – Convention de mise à disposition d'un agent administratif de la commune d'Ambazac à celle de Saint Laurent les Eglises

Adoptée à l'unanimité.

2026 51 – Travaux - demande de subventions

Adoptée à l'unanimité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-LES-ÉGLISES
87240
Haute-Vienne

2026 52 – Contrat de location maintenance photocopieurs

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Laurent-les-Églises, le 2 octobre 2026.

Le Maire,

Claudine ROUX

MAIRIE DE ST LAURENT-LES-EGLISES 87 (Haute-Vienne)

Le secrétaire de séance,

Brice GAUCHOUX